

Communiqué de presse
Janvier 2023

Prévention des risques professionnels : La CAPEB Bretagne renouvelle son partenariat avec l'OPPBTP

Partenaires de longue date, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) partagent l'objectif commun de faire progresser les entreprises artisanales en prévention grâce à des solutions pratiques adaptées à leurs besoins. Dans la continuité de l'accord de partenariat national entre la CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP renouvelé en 2022, la CAPEB Bretagne et ses antennes départementales (CAPEB des Côtes d'Armor, CAPEB Finistère, CAPEB d'Ille et Vilaine et CAPEB Morbihan) ont signé un nouvel accord de partenariat avec l'agence OPPBTP Bretagne afin de poursuivre leurs travaux. Ils déclineront localement des actions relatives à l'évaluation des risques professionnels, la prévention dans les métiers, la promotion de la prévention des risques professionnels et le développement de la prévention comme vecteur de modernité, d'innovation et d'attractivité.

Des réponses adaptées à tous

Au sein d'un secteur professionnel en profonde mutation, face aux contraintes, économiques, techniques et environnementales qui s'imposent à eux, les chefs d'entreprises artisanales sont garants de la santé et de la sécurité de leurs salariés. Ils font face à des contraintes directement liées à la taille de leurs sociétés, à la grande diversité des métiers exercés tout autant qu'à la nature de leurs chantiers. Leur permettre de progresser en prévention des risques professionnels nécessite de leur apporter des réponses rapides et adaptées à leurs besoins.

Déjà engagés depuis 2011 dans un partenariat opérationnel national et décliné en régions, la CAPEB Bretagne et l'OPPBTP renouvellent leurs engagements en faveur de la prévention. L'objectif majeur est de faire progresser les entreprises en prévention, de changer les comportements et donc de gagner en performance économique, technique et humaine.

Quatre axes de travail

Afin de maintenir leurs engagements, les partenaires se fixent de nouvelles priorités d'actions qui tiennent compte de l'évolution des besoins des artisans (développement durable, rénovation énergétique, nouveaux modes constructifs, numérique etc.), en adéquation avec l'actualité de la santé au travail (loi du 2 août 2021 et Plan santé travail) ainsi que le plan stratégique de l'OPPBTP @Horizon2025.

- **L'évaluation des risques professionnels** : l'objectif est d'accompagner les entreprises dans l'élaboration et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) et de son plan d'action, grâce aux outils digitaux de l'OPPBTP. Pour cela, les partenaires s'engagent à tenir informés les 4 300 adhérents de la CAPEB en Bretagne, à

organiser des ateliers DUERP et à accompagner 100 entreprises artisanales par an dans la réalisation de leur évaluation des risques et la mise en œuvre de leur Document Unique.

- **La prévention dans les métiers** : en lien avec les priorités du plan stratégique de l'OPPBTP @H2025 et en fonction des orientations annuelles de l'organisme, l'agence OPPBTP Bretagne engage des actions sur des thématiques de prévention prioritaires dont TMS, chutes de hauteur, hygiène, intérim, risque routier professionnel, risque chimique, heurt engin/piéton. La CAPEB Bretagne et ses antennes départementales s'engagent à promouvoir et relayer ces actions déclinées pour les TPE auprès des entreprises artisanales de son réseau.
- **La promotion de la prévention** : afin de rendre visible la lutte contre les accidents et maladies professionnelles, la CAPEB Bretagne s'engage à promouvoir les outils de l'OPPBTP particulièrement destinés aux TPE, tels que le magazine Prévention BTP, le site internet Prévention BTP en direct, et à inciter ses adhérents à l'ouverture de comptes e-prévention sur le site Prévention BTP. Cette promotion auprès des adhérents est assurée grâce à l'organisation de réunions d'informations en distanciel ou en présentiel, et la diffusion de plaquettes d'information, de mailing, etc.
- **Le développement de la prévention comme vecteur de modernité, d'innovation et d'attractivité** : les partenaires veulent contribuer au changement de paradigme de la prévention, en s'appuyant sur le principe de « Prévention et performance ». Pour cela, la CAPEB Bretagne, la CAPEB des Côtes d'Armor, la CAPEB Finistère, la CAPEB d'Ille et Vilaine et la CAPEB Morbihan et l'agence OPPBTP Bretagne conviennent d'en faire l'un des thèmes des réunions d'information que propose la CAPEB à ses adhérents. Chacune des antennes départementales s'engage également à rechercher chaque année 2 entreprises artisanales de son secteur géographique acceptant de faire l'objet d'une étude de cas « Prévention et performance ».

A propos de la CAPEB

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l'une des deux organisations patronales représentatives de l'ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat* du Bâtiment. Elle est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (plus de 57.000 entreprises).

Les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés représentent 545 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises et 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés.

Les entreprises du bâtiment employant jusqu'à 10 salariés emploient 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur, 78 % des apprentis formés dans le bâtiment et réalisent un chiffre d'affaires cumulé de 66 milliards d'euros, soit 46 % du chiffre d'affaires du Bâtiment

https://twitter.com/capeb_fr - www.capeb.fr

A propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTB propose des offres en présentielles et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTB assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTB accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielles et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTB et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTB sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

SERVICE DE PRESSE

CLC Communications • 01 42 93 04 04
Jérôme Saczewski • j.saczewski@clccom.com
Christelle Grelou • c.grelou@clccom.com
Ingrid Jaunet • i.jaunet@clccom.com
Charlotte Breuil • c.breuil@clccom.com
Julian Zapata • 02 99 85 51 20
j.zapata@capeb-bretagne.fr

OPPBTB

Solange Delpech • 01 46 09 26 76
solange.delpech@oppbtp.fr